

Vos garanties

Régime complémentaire prévoyance



**CCN des Commerces de quincaillerie,
fournitures industrielles, fers, métaux
et équipement de la maison**

IDCC 1383

Employés et personnel de maîtrise

GARANTIES OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

En complément du régime conventionnel CCN Quincaillerie,

L'entreprise peut souscrire l'une des deux options suivantes ou les deux.

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2020

Nature des garanties	En pourcentage du salaire annuel brut de référence T1 et T2
OPTION 1 : RENTE EDUCATION	
Rente annuelle d'éducation par enfant à charge jusqu'au 26^e anniversaire (assurée par l'OCIRP)	
• jusqu'à 10 ans inclus	7 %
• de 11 à 17 ans inclus	10 %
• de 18 ans jusqu'au terme du trimestre du 26 ^e anniversaire (si poursuite d'études supérieures)	13 %
Doublement de la rente pour les orphelins des deux parents	

OPTION 2 : RACHAT DE FRANCHISE A 60 JOURS	
Incapacité temporaire totale de travail	Sous déduction des prestations brutes de prélèvements sociaux versées par la Sécurité sociale, dans la limite de 100 % du salaire net d'activité
En cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident de la vie courante	
Franchise continue de 60 jours d'arrêt de travail. Cette franchise s'applique à chaque arrêt de travail (sauf rechute*)	74,5 %
En cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident de la vie professionnelle	
Franchise continue de 60 jours d'arrêt de travail. Cette franchise s'applique à chaque arrêt de travail (sauf rechute*)	74,5 %

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS)

T2 : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

* Intervention après la franchise appliquée par le régime obligatoire de la Sécurité sociale

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.

Siège social 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire

www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale. Siège social 17 rue de Marignan – 75008 Paris